

ACTIVITÉ 8

LE SUIVI DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN ENTREPRISE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 8.1

RÉALISER DES ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DE L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE AU RETOUR EN MILIEU SCOLAIRE.

POUR QUE LES ALLERS-RETOURS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE ENRICHISSENT LE PARCOURS SCOLAIRE DES ÉLÈVES, ILS DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS DE FAÇON À FACILITER LEUR TRANSITION ENTRE LES DEUX MILIEUX.

L'activité d'intégration des expériences vécues en milieu de travail permet de faire le point sur la séquence en entreprise, de vérifier les acquis techniques et comportementaux, et d'en faire un bilan en vue de leur transfert dans la poursuite du programme d'études. Tenue dès le retour en milieu scolaire, cette activité fournit aux élèves un lieu d'échanges leur permettant :

- de réfléchir à leur expérience personnelle vécue en entreprise et d'en discuter, tant pour ce qui est de l'aspect technique, humain qu'organisationnel;
- de mettre en commun leurs expériences et de préparer le transfert de l'ensemble des apprentissages dans le processus de formation;
- de se situer en vue de la poursuite du programme d'études en milieu scolaire et des futures séquences en entreprise, s'il y a lieu;
- de faire évoluer leur projet professionnel, s'il y a lieu.

Ces échanges entre les élèves permettent de consolider ou de bonifier les apprentissages individuels, par le partage de méthodes ou de techniques utilisées dans divers milieux de travail et des stratégies mises en place lors de situations particulières, et ce, tant sur le plan technique que socioprofessionnel.

Sur le plan individuel, l'activité d'intégration vise à resituer chaque élève par rapport à son programme d'études et à préparer la poursuite de sa formation. Ce volet individuel permet au personnel concerné de l'établissement scolaire de consulter, avec chaque élève, les documents de suivi et d'évaluation de la séquence en entreprise et d'en discuter.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 8.2

INTÉGRER DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE DANS LA POURSUITE DE LA FORMATION.

LA QUALITÉ DE L'INTÉGRATION ET DU TRANSFERT DES APPRENTISSAGES EN ENTREPRISE EST FONCTION DE L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE QUI EN EST FAITE.

Sur la base des observations que la personne responsable de l'encadrement des stagiaires a faites lors des visites en entreprise, au retour en milieu scolaire le personnel enseignant concerné apporte, dans ses activités d'enseignement, une attention particulière aux apprentissages réalisés en entreprise.

À la suite de la tenue d'une séquence de *développement de compétences*, le personnel enseignant valide les apprentissages réalisés, les stabilise et les bonifie, au besoin, et il poursuit la formation avant de procéder à la sanction des apprentissages, s'il y a lieu